

SEANCE DU 14 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf et le quatorze janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Chastel-Nouvel, s'est réuni dans la salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGONHE Maurice Maire.

Présents : BERGONHE Maurice Maire - BRUNEL Didier, CALMELS Florence, DELRIEU Chantal Adjointes - ALLE Jean-Louis, BARDOU Jean-Denis, BARNIER Gisèle, BLANC Gilbert, DELOR Jean-Luc, GERVAIS Michel, PRUNET Arnaud, SARTRE Brigitte, TROCELLIER Eric Conseillers Municipaux.

Absents : DURAND Stéphanie, LOPES David

Madame DELRIEU Chantal est élue secrétaire de séance

1 - Décision modificative budget ancienne école

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour régularisation sur le budget de l'ancienne école.

- Compte : 001 investissement + 4 816,41
- Compte : 2313-11 + 4 816,41

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise d'effectuer cette décision modificative.

Voté à l'unanimité

2 - Modification des statuts de la Communauté de Communes "Terre de Randon" Article 4

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 25 novembre 2008 au Conseil Municipal du projet de statuts modifiés à la Communauté de Communes "Terre de Randon".

La Modification apportée serait :

"Emploi et cohésion sociale : Antenne de la Maison de l'emploi et de la cohésion sociale".

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter la modification apportée aux statuts.

3 - Modification des statuts de la Communauté de Communes "Terre de Randon" Article 4 et Article 9

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 28 novembre 2008 au Conseil Municipal du projet de statuts modifiés à la Communauté de Communes "Terre de Randon"

Les Modifications apportées seraient :

Article 4 :

"Participation à la Mise en œuvre de la politique de l'association de "Pays des sources Lozère".

"Actions de préservation et de développement des caractères propres à la région de la Margeride (participation au projet de la mise en place du parc naturel région de la Margeride porté par le Syndicat mixte des Monts de la Margeride) ; participation et gestion de la réserve des bisons de Sainte Eulalie".

Article 9 :

"Le Trésorier Principal de Mende exerce la fonction de receveur de la Communauté de Communes "Terre de Randon".

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications apportées aux statuts.

4 - Demande subvention au Conseil Général abris bus "Route d'Alteyrac"

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant l'implantation d'un abri bus sur la Route d'Alteyrac pour un montant de 4 600 € H.T. et propose de demander une subvention auprès du Conseil Général.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal demande une subvention au Conseil Général et vote le plan de financement suivant :

◆ Coût de l'abris bus	4 600 € H.T. soit 5501 € TC
◆ Subvention Conseil Général	2 700 €
◆ Participation Communale	2 801 €

5 - PLU

Le conseil Municipal a validé les travaux de la commission d'urbanisme à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus